

CHARTRE DE LA PARTICIPATION CITOYENNE

La charte columérine de la participation citoyenne expose les principes et valeurs qui guident la collectivité dans les processus institutionnels de participation.

PREAMBULE

Par la présente charte, la ville de Colomiers affirme sa volonté :

- **De s'engager** dans les démarches de participation citoyenne, constitutives d'une nouvelle forme de gouvernance. La participation citoyenne joue un rôle essentiel dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques, et cela, dans un souci d'enrichissement des processus de démocratie représentative.
- **De mettre en œuvre** des démarches de participation citoyenne dans tous les projets innovants de la ville.
- **De développer** une culture commune de la participation citoyenne.

Par la présente charte, les citoyens de Colomiers affirment leur volonté :

- **De s'impliquer** dans les démarches de participation citoyenne proposées par la ville de Colomiers.
- **De contribuer** à la préparation des choix portés par les élus, dans le respect de l'intérêt général.
- **D'éclairer** la décision politique, afin qu'elle soit adaptée aux besoins de la population.

LES VALEURS DE LA PARTICIPATION CITOYENNE

La ville de Colomiers veille à la liberté de parole de tous les citoyens dans leur plus grande diversité. Dans une relation d'écoute mutuelle et de coopération, elle assure la considération de la parole de tous. Elle garantit que les processus de participation s'inscrivent dans un cadre respectueux des principes républicains et laïcs.

La ville de Colomiers assure la transparence des démarches de participation citoyenne.

L'information sur l'objet de la concertation est sans parti pris, complète, lisible et accessible à tous. Elle intervient en amont et pendant toute la concertation.

La ville de Colomiers s'engage à laisser aux citoyens le maximum de temps possible pour s'informer, réfléchir et débattre afin que leurs propositions soient partagées et réalistes :

- **En suscitant** une action globale d'information et/ou de formation des citoyens.
- **En assurant** une communication descendante mais aussi ascendante et transversale.
- **En modernisant** les outils de communication de la collectivité.

La ville de Colomiers recherche la pluralité des points de vue, garante de la qualité de la concertation et de la richesse des propositions. Cette pluralité peut permettre la construction d'un consensus.

La ville de Colomiers s'engage à rendre compte des suites qui seront réservées aux propositions issues des processus de participation.

Tout citoyen peut apporter par ses connaissances, son quotidien, son vécu et sa culture, sa contribution pour la réalisation d'un projet dont la décision, selon la légitimité démocratique et selon la loi, incombe aux seuls élus du Conseil Municipal, garants de l'intérêt général.

Le citoyen investi dans les instances participatives s'engage à :

- **Adopter** une attitude constructive, d'ouverture et de respect mutuel.
- **Participer** au processus avec assiduité.
- **S'approprier** le thème du projet et rechercher l'intérêt collectif.
- **Respecter les principes** issus de la présente Charte.

La ville de Colomiers impulse les dynamiques et s'engage, selon les projets, à choisir le mode de participation citoyenne le plus adapté.

Plusieurs niveaux de participation citoyenne sont possibles :

- **L'information** : les élus portent à la connaissance des citoyens leurs intentions, leurs actions et leurs décisions.
- **La consultation** : les élus recueillent les avis des citoyens sur un projet donné ou sur une politique publique.
- **La concertation** : les élus engagent le débat avec les citoyens, sur un projet ou sur une politique publique précise, en favorisant l'échange d'arguments.
- **La co-élaboration** : collectivité et citoyens travaillent ensemble sur un projet, le finalisent et le conduisent ensemble.

La ville de Colomiers publie les propositions émanant des processus de concertation et les décisions prises à l'issue de ces derniers, afin de dynamiser la participation citoyenne.

Une évaluation sera prévue dans chaque processus participatif et portera sur :

- Le respect de la charte.
- La pluralité des propositions.
- Le consensus dégagé.
- L'impact de la concertation dans la mise en œuvre finale du projet.

LES DETERMINANTS D'UNE PARTICIPATION EFFICIENTE

La ville de Colomiers s'organise pour rencontrer et mobiliser les citoyens, en recherchant leur diversité. Une attention toute particulière sera portée aux habitants les plus éloignés de ces démarches participatives.

La ville de Colomiers favorise la concertation en amont quand le citoyen a encore la possibilité d'être force de propositions.

La ville de Colomiers met en place les conditions de convivialité nécessaires à des débats sereins, agréables et positifs ; favorisant ainsi le vivre ensemble en promouvant l'entraide et la promotion sociale.

Les citoyens peuvent interpeller la ville de Colomiers pour initier des logiques de participation et de concertation sur tous les sujets afférents aux quartiers ou à leur devenir.

Les acteurs de la participation citoyenne et leur rôle :

Pour la réussite d'un projet, une concertation doit réunir différents acteurs : les élus, les citoyens individuels ou réunis en association, les techniciens des différentes institutions. Leurs expertises croisées sont au cœur d'une concertation efficace.

- Les citoyens donnent leur avis et émettent des propositions dans le respect de l'intérêt général.
- Les techniciens apportent un éclairage et une assistance ; ils mettent en œuvre les projets et les politiques publiques.
- Les élus ont le pouvoir d'arbitrage et de décision.